

UQAM

PLAN DE COURS

| | | |
|------------|---|--|
| Session | : | Hiver 2017 |
| Cours | : | PHI 4053-10 – Philosophie de la religion |
| Horaire | : | Lundi 2 h. à 5 h. |
| Professeur | : | Christian Saint-Germain |
| Téléphone | : | 987-3000 (poste 4665) |

Description officielle (du cours selon l'annuaire)

Ce cours constitue une introduction aux problèmes philosophiques soulevés par la religion, entendue à la fois comme corps de croyances et comme ensemble de pratiques, tant du point de vue métaphysique, épistémologique, éthique que politique. En s'appuyant sur les grands auteurs de la tradition philosophique et sur des contributions récentes en philosophie de la religion, on analysera les interprétations philosophiques des différentes tentatives de réponses apportées par la religion aux questions relatives au sens de la vie, du concept de Dieu et de ses attributs, des différentes preuves de son existence et de leur statut épistémologique, de la nature de l'expérience mystique et de sa valeur, de la possibilité de la liberté humaine et du déterminisme, de la nature du bien et de la signification du mal dans leur relation à Dieu. On pourra aussi s'interroger sur la place de la religion dans la sphère publique et sur la question du pluralisme religieux.

Objectifs de ce cours

Ce cours vise à fournir aux étudiants-es quelques définitions des concepts de *sacré* et de *religion* dans leur rapport à Dieu, à la foi et à la raison philosophique. Il s'inspire de la phénoménologie de l'expérience religieuse contenue dans *Théorie de la religion* de Georges Bataille et des thèses de René Girard pour la compréhension des mécanismes sacrificiels.

Il passe également en revue les diverses positions critiques (Marx, Nietzsche, Freud) qui ont conduit la tradition philosophique à se tenir à distance de la religion tantôt comprise comme illusion, « opium du peuple », « névrose obsessionnelle collective » tantôt susceptible d'entraîner phénomène sectaire, fanatisme, guerres civiles et terrorisme. La possession de la vérité absolue par un groupe d'individus organisé porte à conséquence. Par-delà cette perspective peu réjouissante des retombées inquiétantes au plan collectif de l'enthousiasme et des certitudes religieuses, nous tenterons de dégager une position moins alarmiste dans laquelle l'être humain se voit en raison de sa finitude, contraint d'espérer, de croire au-delà de toutes structures confessionnelles ou militantes.

Ce cours vise d'abord à mettre en évidence l'ambivalence ou la duplicité du terme *sacré* en Occident dans ses rapports à la violence, de revisiter brièvement les perspectives sociologiques afin de décrire le phénomène religieux et de le situer comme définisseur

identitaire. L'histoire de la société québécoise de même que son actualité ne manqueront pas d'alimenter nos réflexions. Notre analyse ne peut toutefois se soustraire à la conception judéo-chrétienne occidentale dans ses liens avec la religion romaine et avec la christianisation des institutions.

Après avoir décrit une partie du contentieux philosophique entre philosophie et religion, foi et raison, nous tenterons d'apprécier la condition historique actuelle des croyances. D'analyser la « religion à la carte », les importations diverses et positions de nos contemporains quant à cette dimension essentielle à la vie humaine. Autrement dit, croyons-nous vraiment à ce que nous prétendons croire? La religion a-t-elle épuisé sa potentialité fiduciaire au point de ne servir que d'instrument politique à une résistance au néo-libéralisme planétaire, à l'American Way of Life en passe d'assurer sur les consciences son hégémonie définitive?

À divers moments de leur histoire, les sociétés affichent une « courtepoinTE » de situations particulières et de croyances contradictoires sans pouvoir pour autant trouver les expressions exactes pour qualifier ces états de fait ou simplement se déprendre de formations historiques identitaires. Elles peuvent encore moins décrire ces changements d'état de la confiance majoritaire et prendre du recul. L'absence de recours ou de renvoi au transcendant dans les formes institutionnelles ne se laisse pas aisément symboliser. Les croyances collectives ne sont pas dissoutes par des contradictions factuelles immédiates. La fin de la pratique religieuse n'est pas nécessairement l'affirmation laïque d'un état de conscience partagé traduisant une volonté de supprimer les signes religieux dans les espaces communs : on peut ne plus adhérer majoritairement à des contenus révélés et rendre en même temps obligatoire la formation religieuse pour d'autres raisons.

Finalement, cet itinéraire conduira à réfléchir sur des notions juridiques comme la « liberté de conscience », la « liberté de religion » telles qu'entendues par les Chartes dans la perspective d'une société néo-libérale.

Objectifs

Au terme de ce cours l'étudiante, l'étudiant devra être en mesure de :

Comprendre l'origine et l'ambivalence des termes sacré, religion, foi.

Saisir la nature complexe du rapport entre foi religieuse et raison philosophique.

Observer les mutations historiques de croyances religieuses et leurs retombées dans le contexte de la modernité.

Pouvoir se situer quant à la double nature du phénomène religieux : produisant tout à la fois une « intégrité » identitaire pour les groupes et des dangers de débordements et recelant des éléments importants au plan individuel dans la recherche du sens de l'existence et pour la portée symbolique des grands événements existentiels.

Contenu

Quelques définitions du sacré et de la religion dans leurs rapports à l'expérience collective.

Description de contenus religieux importants en Occident : christianisme primitif, importance de l'apôtre Paul dans l'effort d'universalisation du christianisme, événement de la Réforme protestante dans son rapport au capitalisme.

Analyse des rapports entre foi et raison, c'est-à-dire des arguments entourant la mitoyenneté historique du christianisme avec la philosophie jusqu'à sa rupture.

Reconnaître le caractère indéracinable du phénomène religieux pour les groupes humains.

ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

L'évaluation se divisera en deux étapes :

Un travail d'analyse d'un ouvrage suggéré ou d'une question sur l'un des thèmes apparaissant dans le recueil de textes obligatoires après approbation du professeur. Pondération : 50 % de la note totale. Texte de 12 pages min./max 15 pages à remettre au retour de la semaine de lecture). **Délai de rigueur.**

Un examen maison (pour lequel la question sera donnée une semaine à l'avance) à remettre lors du dernier cours portant sur les textes du recueil et les notes de cours visant à vérifier le degré de compréhension des enjeux du cours. Pondération : 50 % de la note finale.

Critères d'évaluation :

Satisfaction des exigences et respect des consignes

Ponctualité

Exactitude et précision des données

Capacité d'analyse et de synthèse

Jugement et sens critique

Originalité et créativité

Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition

Qualités formelles de la présentation

Maîtrise de la langue écrite

Remise du travail au retour de la semaine de lecture.

Examen maison portant sur l'ensemble de la matière qui devra être remis lors du dernier cours : 50 %

Pondération 50 % chacun

- **Document obligatoire :** Recueil de textes PHI 4053 (que vous trouverez à la COOP)

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
www.integrite.uqam.ca

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

| Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions. | Niveau de développement attendu |
|--|---------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i> - <i>Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i> - <i>Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</i> | Sensibilisation |
| Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</i> | Maîtrise |
| <ul style="list-style-type: none"> - <i>Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</i> | Consolidation |
| Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel | |
| <ul style="list-style-type: none"> - <i>Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</i> - <i>Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</i> - <i>Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</i> | Sensibilisation |